■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay• Angers Loire Métropole • Blois • Bourges • CARENE • Châteauroux • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Limoges • Montluçon • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Roannais Agglomération • Riom Limagne et Volcans • Romorantinais et Monestois • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Touraine-Est Vallées •Tours Métropole Val de Loire • Vichy • Vierzon ■ SICALA • Allier • Cher • Haute-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
COMITÉ SYNDICAL DU 14 mars 2018

www.eptb-loire.fr

Le Comité syndical s'est réuni en séance plénière le 14 mars à Orléans, sous la présidence de Daniel FRÉCHET.

Pour la partie financière, on retiendra les votes du Compte administratif 2017 et du Budget supplémentaire 2018.

Sur le plan opérationnel, on notera plus particulièrement des points d'information ou décisions en lien avec la prévention et la réduction du risque inondation, l'aménagement et la gestion des eaux, ainsi que la valorisation du patrimoine.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 & BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018

Au vu du **Compte Administratif 2017**, il a été relevé que l'activité de l'Etablissement représentait un volume de plus de 18 M€, utilisé à près de 95 %.

La structure financière du budget, à raison notamment de la diminution des recettes, fait apparaître un résultat global en baisse de 24,34 % par rapport à celui de 2016.

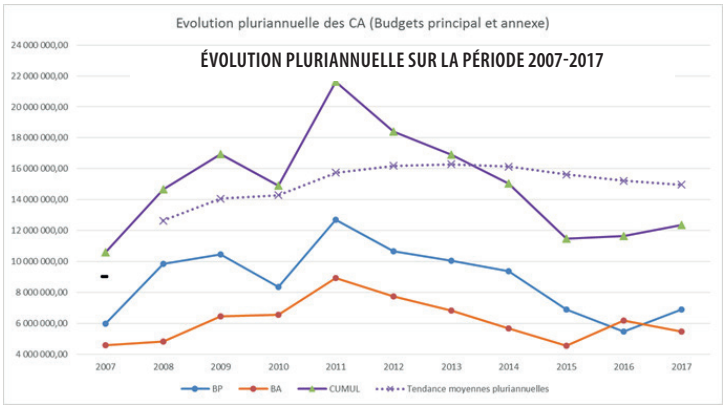

L'adoption du **Budget Supplémentaire 2018**, sans appel à contributions ni à redevance complémentaire, permet d'intégrer les ajustements nécessaires.

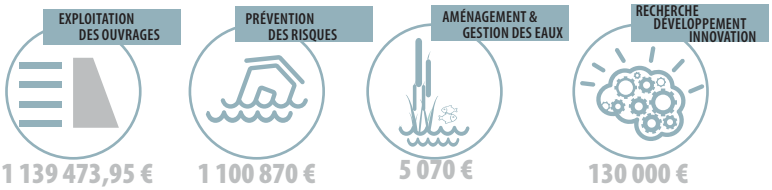

RÉTROSPECTIVE "RENDEZ-VOUS" 2017

NOUVELLES ADHÉSIONS

Le Comité syndical a approuvé trois demandes d'adhésion : celles de l'Agglomération du Puy en Velay (43), de la Communauté Touraine-Est Vallées (37) et de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (41).

Il a par ailleurs pris acte de la désignation de nouveaux délégués titulaires et suppléants des Régions Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, du Département de la Nièvre, de Montluçon et de Saint-Etienne Métropole.

L'Etablissement public Loire, au service de la cinquantaine de collectivités (Régions, Départements, Villes/EPCI et Syndicats intercommunaux) qui le composent, contribue depuis 35 ans à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Maître d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, avec un caractère interrégional ou interdépartemental, ses réalisations innovantes se concentrent sur la gestion des ressources en eau des ouvrages de Naussac et Villerest (soutien d'étiage et écrêtement de crues), la prévention et la réduction du risque inondation, l'aménagement et la gestion des eaux, la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, ainsi que la valorisation du patrimoine.

PRÉVENTION DES INONDATIONS : BILAN DE LA 2ÈME INITIATIVE PCA ET PROGRAMME D'ACTIONS POUR 2018

Le Comité syndical a été l'occasion de présenter le programme d'actions pour 2018, en termes notamment :

- d'appui à la mise en œuvre des stratégies locales de gestion des risques d'inondation
- d'accompagnement technique des collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues
- d'exploitation des potentialités offertes par les champs d'expansion de crues
- de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques ou des investissements de R&D.

>>> www.eptb-loire.fr/category/prri/prevention-des-inondations

Il a également été rappelé que l'Etablissement avait lancé en 2016 une 2ème initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) des équipements et services essentiels de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents. Bénéficiant des nouvelles données sur les Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) et d'une méthodologie affinée, 10 des 15 collectivités parties prenantes sont allées jusqu'à la réalisation du PCA d'au moins un équipement ou service considéré comme stratégique, portant ainsi à 23 les services stratégiques accompagnés et à une quinzaine les exercices réalisés. >>> www.eptb-loire.fr/category/prri/prevention-des-inondations/pca.

DEMANDES DE SUBVENTION FEDER 2018

L'état des paiements attendus du FEDER au titre du POI Loire 2014-2020 fait apparaître une situation pénalisante pour la mise en œuvre par l'Etablissement de maîtrises d'ouvrage de bassin. La chute observée ces dernières années contraint à une avance de trésorerie très importante, s'élevant à un montant supérieur à 1,7 M€ pour les années 2016 et 2017. A ce montant, vient s'ajouter celui correspondant aux opérations pour 2018 s'élevant quant à lui à près de 1,5 M€.

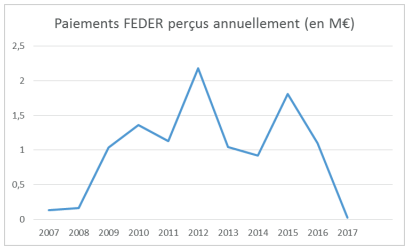

Par ailleurs, sollicité par l'Autorité de gestion, l'Etablissement a émis un avis sur la révision à mi-parcours du POI Feder Loire 2014-2020.

POINT D'INFORMATION SUR LES CONTRATS TERRITORIAUX SUR LE BASSIN DU CHER

Porteur de 3 SAGE sur le bassin versant du Cher (Yèvre-Auron, Cher amont et Cher aval), l'Etablissement apporte sur ces mêmes périmètres un appui technique ou porte la préfiguration de contrats territoriaux (CT), outils de l'Agence de l'eau permettant de décliner optionnellement certaines orientations et dispositions des SAGE.

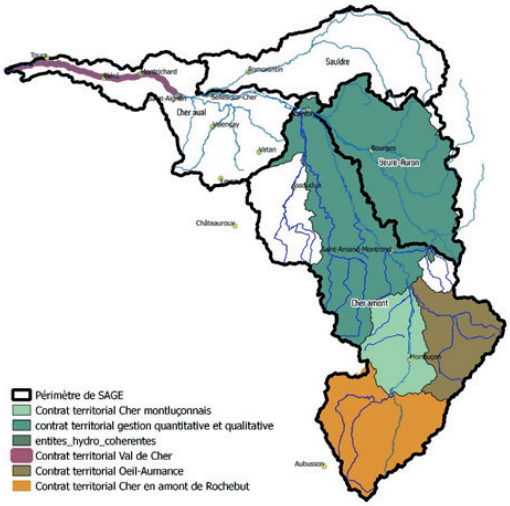

L'état d'avancement des démarches pilotées par l'Etablissement a été présenté en séance concernant les CT « Œil-Aumance », « Cher en amont de Rochebut » et « Cher montluçonnais », celui sur la « Gestion quantitative et qualitative dans le département du Cher », ainsi que celui du « Val de Cher ».

MEILLEURES PRATIQUES INTERNATIONALES DE TOURISME FLUVIAL

L'étude économique sur *Les meilleures pratiques internationales du tourisme fluvial*, publiée en janvier par le Commissariat général à l'égalité des territoires, a été portée à la connaissance du Comité syndical.

En écho à ce travail, il a été rappelé que l'Etablissement avait porté plusieurs études autour de cette thématique, à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents : sur le tourisme de pêche, sur le tourisme industriel et technique en lien avec le fleuve, également sur les véloroutes/voies vertes avec la définition de l'itinéraire entre Nevers et Chalon-sur-Saône dans le cadre de l'Eurovélo 6 Atlantique-Mer Noire.

ÉLÉMENTS DE BILAN SOCIAL ACTUALISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017
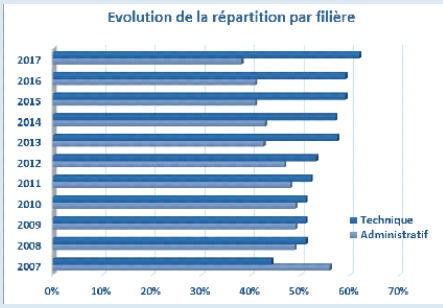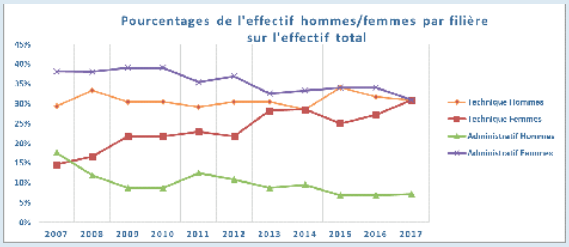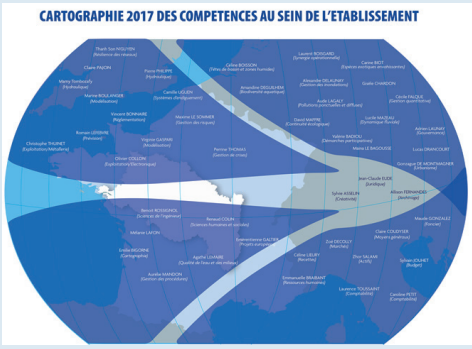
Diminution des effectifs de l'Etablissement, passant de 44 agents fin 2016 à 42 fin 2017.
Moyenne d'âge des agents évoluant de 36 ans en 2010 à 38 en 2017.
Ancienneté au sein de l'Etablissement égale ou supérieure à 10 ans pour 43 % des agents.